



Rupture de convention pour non respect de contrat

Par **baloum**, le **23/11/2012** à **21:25**

bonjour

j'ai acquis une résidence secondaire que j'ai confié à un organisme pour une location saisonniere avec une convention d'allotement de trois ans.

Au mois de mars dernier, nous avons été alerté par le president de la co-propriété que notre appartement devait etre squaté

nous nous sommes rendus sur place et avons constaté que nous appartement été occupé à titre permanent par une salariée de cet organisme.

nous avons envoyé un courrier en recommandé avec AR relatant les faits et demandant la resiliation de notre contrat pour non respect de celui ci et demandé le paiement du loyer pour l'année entiere.

ils nous ont retourné un courrier pour nous donner la date de resiliation, sans autres explications

A ce jour nous avons juste été payé de la moitié du loyer

je leur est envoyé plusieurs mails pour que cet organisme me regle l'autre moitié, mais aucune reponse à ce jour.

le dernier mail je leur ai dit que je prendrais contact avec un avocat si non paiement avant le 26 Novembre,toujours pas de reponse
quelle demarche dois je entreprendre